

PRÉFET DE LA SARTHE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ IEL EXPLOITATION 91

Demandes de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance estimée entre 7 MWc et 8 MWc, d'un poste de livraison, de trois postes de transformation et de deux citernes incendie, au lieu-dit « Le Pressoir » sur la commune du Lude

Ouverture de l'enquête publique relative à la protection de l'environnement

Par arrêté N° DCPAT 2022-0202 du 10 juin 2022, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative aux demandes de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance estimée entre 7 MWc et 8 MWc, d'un poste de livraison, de trois postes de transformation et de deux citernes incendie, au lieu-dit « Le Pressoir » sur la commune du Lude, déposées le 6 mai 2021 par la Société IEL EXPLOITATION 91.

Le parc projeté présente une emprise cadastrale globale de 10,12 hectares et une emprise projet clôturée d'environ 9,7 hectares sur des terrains situés au lieu-dit « Le Pressoir » sur la commune du Lude (OE 0126, OE 0131, OE 0159 et OE 0975).

La centrale sera constituée de panneaux photovoltaïques au sol, d'un poste de livraison, de trois postes de transformation et de deux citernes incendie. Le projet comprendra 13.376 modules photovoltaïques répartis sur 45 rangées et 324 tables.

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des structures fixes orientées plein sud et lestées par des pieux battus enfoncés à une profondeur maximale d'1,50 m. L'angle d'orientation des panneaux sera de 25° et la hauteur maximale des structures sera de 2,7 m.

La distance moyenne entre deux rangées de panneaux sera de 5 à 6 m.

La production annuelle du parc est estimée à 9,3 GWh/an.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit trente et un jours consécutifs, **du lundi 4 juillet 2022 à 14 h 30 au mercredi 3 août 2022 à 17 h 30**, dans la commune du Lude. Les pièces du dossier sur support papier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie du Lude, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, **le lundi de 14 h 00 à 17 h 30, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (excepté le premier samedi de chaque mois)**.

Il pourra également être consulté dans le même délai, sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune du Lude – 2022 »), à la préfecture de la Sarthe – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique ainsi que sur le site internet de la commune du Lude « ville-lelude.fr » **jusqu'au mercredi 3 août 2022 à 17 h 30**.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment un résumé non technique et une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Monsieur Alain POULTIER, retraité de l'éducation nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie du Lude. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

- **Le lundi 4 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **Le mardi 12 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Le samedi 23 juillet 2022 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Le mercredi 3 août 2022 de 14 h 30 à 17 h 30**

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie du Lude, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie du Lude, place François de Nicolay – 72800 Le Lude, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications-consultations et enquêtes publiques - commune du Lude – 2022 ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la SOCIÉTÉ IEL EXPLOITATION 91 – 41 Ter, boulevard Carnot – 22000 SAINT-BRIEUC (M. Jean-COADALAN).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie du Lude ainsi que sur le site des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera par arrêtés sur les demandes de permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance estimée entre 7 MWc et 8 MWc, d'un poste de livraison, de trois postes de transformation et de deux citernes incendie, au lieu-dit « Le Pressoir » sur la commune du Lude.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit deux arrêtés accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit deux arrêtés refusant les permis de construire.